Belgique : la justice ordonne le rapatriement d'une djihadiste belge et de son enfant, sous peine d'une astreinte de 2000€/jour

04/12/2019 à 7h31



Le juge des référés de Bruxelles a ordonné le rapatriement d'une djihadiste belge et son enfant depuis le camp syrien d'Al Hol, sous peine d'astreinte
Il est attendu qu'un appel soit à nouveau introduit par l'Etat belge

Le tribunal francophone de Bruxelles a donné 75 jours à la Belgique pour rapatrier une femme et son enfant depuis le camp de prisonniers d'Al-Hol en Syrie. Durant ce délai la Belgique devra démontrer avoir entrepris des démarches pour ce faire, comme délivrer des documents de voyage. Au-delà des 75 jours, l'Etat sera condamné à verser une astreinte journalière de 2.000 euros par jour.

L. a 28 ans et réside dans le camp d'Al Hol depuis mars. Deux de ses enfants, des jumeaux, sont décédés […]. Le juge qui a pris cette décision est le même qui a décidé il y a un mois de rapatrier Hafsa Sliti et ses deux enfants […]. Une autre affaire est en cours pour faire revenir de Syrie un djihadiste blessé, trois veuves de l'Etat islamique et leurs dix enfants…

Le Soir